

Communiqué de presse

Constructa Promotion adopte la technologie LegaLife pour la digitalisation du processus de vente en VEFA

Une solution « zéro papier », du contrat de réservation à l'acte de vente

Paris, le 18 avril 2018 – Constructa Promotion a signé un partenariat avec LegaLife pour la digitalisation du processus de vente de ses programmes en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement).

De la rédaction du Contrat de réservation à la signature de l'Acte de Vente, les clients de Constructa pourront suivre l'ensemble des formalités d'acquisition de leur appartement en ligne avec une sécurité et une ergonomie maximale.

Constructa a choisi de lancer ce service innovant sur un premier programme, le *Brickline 52* situé à Nanterre (92), dont la commercialisation a débuté en mars 2018.

La solution développée par LegaLife est un service innovant qui simplifie et digitalise entièrement le processus de vente en VEFA. Elle permet ainsi d'accélérer le délai de traitement des dossiers entre la réservation en bureau de vente et la signature de l'acte de vente chez le notaire, tout en offrant aux acquéreurs une expérience d'achat 100 % digitalisée.

Rédaction et signature du contrat de réservation entièrement digitalisées

Grâce à la technologie de LegaLife, Constructa passe l'ensemble de son processus de vente au zéro papier. Les commerciaux et acquéreurs n'ont plus à passer un temps considérable à compléter à la main les trois exemplaires de contrat de réservation à parapher et signer. Ils ont maintenant simplement à répondre à quelques questions et un contrat de réservation sur-mesure se crée automatiquement et instantanément. La signature du contrat de réservation et de ses annexes ainsi que la notification SRU se font de manière électronique en quelques clics, grâce à l'intégration de DocuSign, leader mondial de la signature électronique, et d'AR24, solution de recommandé électronique utilisée quotidiennement par plus de 6000 notaires et clercs de notaires.

Un outil collaboratif entre le promoteur et le notaire

De son côté, Constructa disposera d'un compte administrateur, partagé avec le notaire du programme, leur permettant de suivre l'avancement des dossiers et d'être notifiés en temps réel des actions à effectuer par chacune des parties prenantes. L'outil de suivi se met à jour automatiquement et en temps réel en fonction des réponses apportées au questionnaire du contrat de réservation, des fichiers uploadés, des dates programmées, etc. Et cela jusqu'à la livraison du programme.

« La solution de LegaLife facilite le travail des notaires en leur permettant d'échanger de façon simple avec le promoteur et le client. Le suivi des dossiers est plus rapide et rigoureux et nous pouvons nous concentrer sur des tâches à plus forte valeur ajoutée », explique Benjamin Noblinski, notaire associé en charge de la promotion immobilière au sein de l'étude VXL NOTAIRES – qui accompagne la commercialisation du programme *Brickline 52*.

Un compte utilisateur pour les acquéreurs afin de suivre l'ensemble du processus

Une fois le lot réservé, l'acquéreur a accès à un compte personnel lui permettant d'être en contact avec le promoteur jusqu'à la livraison de son appartement. Ce compte client lui permettra, entre autres, de suivre l'évolution du traitement de son dossier chez le promoteur puis chez le notaire, d'accéder à une messagerie pour échanger avec chacun d'entre eux, de suivre l'évolution des travaux grâce à un suivi de chantier sur lequel le promoteur peut mettre à disposition des acquéreurs des photos, vidéos, newsletter, etc. Enfin, ce compte client lui permettra aussi de suivre l'ensemble de ses appels de fonds afin d'avoir une vision complète des échéances.

Améliorer l'expérience client et l'impact environnemental

Pour Josué JANNIN, Directeur Régional Ile-de-France Constructa Promotion, « la digitalisation du processus de vente présente deux avantages notables : il améliore l'expérience client en fluidifiant l'ensemble des échanges avec le promoteur et le notaire, et il réduit en même temps l'impact environnemental de nos programmes en offrant une solution zéro papier. »

« La confiance que témoigne Constructa envers la technologie LegaLife confirme l'attrait des promoteurs immobiliers pour la digitalisation du processus de vente. Depuis son lancement en octobre 2017, la technologie LegaLife a séduit plus d'une quinzaine de promoteurs et elle est en passe de devenir un standard de marché », déclarent François Marill et Thomas Rivoire, co-fondateurs de LegaLife.



À propos de LegaLife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est la première legal tech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. Parti du constat que le coût des services juridiques traditionnels est une barrière qui contraint beaucoup de particuliers et de chefs d'entreprise à en limiter leur utilisation, LegaLife propose sur son site quelques 130 documents administratifs et juridiques à créer soi-même en quelques minutes. Guidé à travers l'ensemble du processus par des questions simples, l'utilisateur obtient son document qu'il peut utiliser directement ou choisir de faire vérifier par un avocat partenaire de LegaLife. La technologie de LegaLife est également vendue en marque blanche aux avocats, notaires, experts-comptables, promoteurs immobiliers et directions juridiques de grandes entreprises. Plus d'informations sur www.legalife.fr

À propos de Constructa

Créé en 1964, le Groupe CONSTRUCTA, présidé par Marc Pietri, est une société de services immobiliers regroupant au sein de 5 filiales les métiers de la commercialisation de logements, de la promotion, de l'asset management, du montage et développement de grands projets et de la création de services sur-mesure adaptés aux problématiques immobilières particulières d'investisseurs privés fortunés. Le Groupe met l'ensemble de son savoir-faire à la disposition de clients privés, institutionnels et publics, ainsi que des plus grands organismes financiers internationaux. Comptant un effectif de plus de 200 personnes, implanté en Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et à Genève, le Groupe CONSTRUCTA a généré, en 2015, un chiffre d'affaires global de 300 millions d'euros.

A propos de VXL Notaires

Certifiée ISO 9001 depuis 2013, l'étude VXL NOTAIRES Notaires couvre un champ d'actions extrêmement large : promotion immobilière et opérations immobilières complexes, protection et organisation patrimoniale du chef d'entreprise, transmission d'entreprises et structuration patrimoniale... L'étude accompagne les particuliers, les acteurs institutionnels et les entreprises, en mettant à leur disposition une équipe d'une trentaine de juristes d'expérience, riches d'expertises spécifiques reconnues en s'appuyant sur les solutions technologiques les plus innovantes. VXL NOTAIRES est structuré autour de deux pôles : un pôle particuliers et un pôle professionnels qui gère à la fois les entreprises et les acteurs institutionnels.

Contacts presse

LEGALIFE

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – ndaniels@ulyse-communication.com

Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – clouniangou@ulyse-communication.com

CONSTRUCTA

Josué Janin – 06 11 69 67 14 – jjannin@constructa.fr

VXL NOTAIRES

Benjamin Noblinski – 07 61 14 08 29 – noblinski.vxl@paris.notaires.fr